



Municipalité de *Saint-Ludger*

Info**l**ettre

N° 173 – Le 6 mai 2019

# Samedi 1 juin 2019

## GRANDE VENTE À ST-LUDGER!



Une date à inscrire à son agenda !

Dans le cadre de la Fête des Voisins, la CoLuDe organise, dans le stationnement du Garage A. Therrien (50, rue Industrielle), à partir de 8h,

## UNE GRANDE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE.

Les artisans et les producteurs locaux et régionaux sont également les bienvenus.

Un diner hot-dog sera disponible sur l'heure du midi, ainsi que de l'eau, des jus, des grignotines et autres.



Réservez votre emplacement au coût de 15.00 \$ avant le **24 mai 2019** par téléphone au 819 548-5201 ou par courriel : [colude@st-ludger.qc.ca](mailto:colude@st-ludger.qc.ca).



En cas de mauvais temps, l'activité sera remise au samedi 8 juin.

**IMPORTANT : Vous devez apporter vos tables pour vous installer.**

## Cours de soccer



La Municipalité est heureuse de vous informer que des cours de soccer seront dispensés à l'OTJ cet été.

- Les pratiques et les parties sont sous la responsabilité de Michaël Hébert et Joseph Labrecque.
- Le tout comprend 2 séances par semaine.
- Dépendamment des équipes formées, les séances sont soit le lundi et mercredi ou le mardi et le jeudi.
- Objectif : obtenir 4 équipes dans chacune des catégories d'âge.
  1. 5-6-(7) ans
  2. (7)-8-9 ans
  3. 10-11-12 ans
- Les cours seront échelonnés sur une période de 7 semaines débutant la semaine du 24 juin.
- Prenez note qu'il n'y aura pas de séance de soccer lors des vacances de la construction.
- Le coût d'inscription : 65\$
- Équipement : il n'est pas obligatoire, mais il est fortement suggéré d'avoir des souliers à crampons.
- Pour l'inscription ou pour obtenir de l'information additionnelle, je vous invite à contacter Michaël Hébert par Facebook ou au (819) 548-5616.
- **IMPORTANT** : Aimer la page Facebook : Soccer St-Ludger 2019.

Toutes les informations sur les pratiques annulées et contenues supplémentaires seront mises sur cette page Facebook.

## Projet internet haute vitesse



La MRC du Granit et son comité Internet haute vitesse et couverture cellulaire sont toujours actifs dans le dossier de la couverture Internet haute vitesse et cellulaire.

L'équipe de la MRC est à l'affût des nouveaux programmes de subvention qui sont annoncés par nos gouvernements.

La MRC procède à l'identification des secteurs mal-desservis en Internet haute vitesse. L'identification des secteurs où la couverture n'est pas adéquate permettra d'avoir une estimation des coûts.

Les estimations permettront de faire des demandes de subvention juste.



## Capsule "Règlements municipaux"

### Règlement sur la garde et le contrôle des animaux

Licence : Toute personne qui est le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit se procurer une licence au bureau municipal. En cas de perte de l'animal, les autorisés peuvent plus facilement aviser le propriétaire et ainsi lui éviter les frais de garde.

Animal errant : Tout gardien d'un chien doit garder son animal sur le terrain qu'il occupe ou dont il est propriétaire, de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans la municipalité.



Chien tenu en laisse : Dans les rues, les chemins publics, les parcs et dans tout endroit public, un chien doit toujours être tenu au moyen d'une laisse et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Matières fécales : Il est interdit de laisser les matières fécales d'un animal dans un lieu public ou sur un terrain privé. Le gardien de l'animal doit les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique.